



## CSE Réseau – 12 juin 2020

Quinze jours après un précédent CSE extraordinaire consacré à un nouveau plan de reprise d'activité, les élus du réseau France 3 ont été à nouveau réunis ce vendredi 12 juin, pour examiner le même sujet.

Lors du CSE du 29 mai, il s'agissait de débattre du PRA pour la période du 2 au 14 juin. Cette fois-ci, le sujet portait sur

l'évolution de ce dispositif pour la période du 15 au 28 juin.

"Deux PRA en l'espace de 15 jours, c'est tout de même un marathon" a ajouté la directrice du réseau France 3. Et un troisième sera activé à compter du 29 juin, avec des conditions quasi normales, puisque les Plexiglas seront arrivés sur tous les sites.

### SOMMAIRE

DAVANTAGE DE SALARIÉS SUR LES SITES.....	.....
DES ORGANISATIONS "SOUHAITABLES".....	.....
UN MODE DÉGRADÉ JUSQU'À QUAND ?.....	.....
QUID POUR LES PERSONNELS VULNÉRABLES ?.....	.....
TÉLÉTRAVAIL ET PRESENTIEL.....	.....
UNE NÉGOCIATION À ENGAGER SUR LE TÉLÉTRAVAIL ?.....	.....
POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONGÉS.....	.....
PROCHAINES RÉUNIONS.....	.....

### DAVANTAGE DE SALARIÉS SUR LES SITES

Cette nouvelle période qui s'ouvre est donc synonyme de montée en puissance, avec notamment l'arrivée des débats politiques, de presque toutes les locales, et aussi un retour progressif des fonctions support. Le fait que le potentiel de personnes pouvant être présentes sur sites soit plus important

permet davantage de marges de manœuvres sur chacun des sites. Les organisations seront donc différenciées selon les différentes antennes : "**nous n'avons pas une approche militaire, mais l'approche la plus ciblée possible**" a précisé la directrice du réseau.

## DES ORGANISATIONS "SOUHAITABLES"

Suite à des questions des élus, la direction a bien insisté sur le sens du mot "souhaitable" mentionné dans le PRA : Paris préconise, mais Paris n'impose pas.

En fonction des situations, des besoins, des solutions, différentes des préconisations "cibles" sont donc possibles.

## UN MODE DÉGRADÉ JUSQU'À QUAND ?

La direction considère qu'on monte en puissance et qu'on se rapproche de plus en plus d'un mode "normal". Nous l'aurons

quasiment retrouvé après le 29 juin, si tout va bien, évidemment...sachant qu'il s'agira du début de la période estivale.

## QUID POUR LES PERSONNELS VULNÉRABLES ?

**Le dispositif en vigueur (avec les absences autorisées payées) prend fin.** Les salariés peuvent donc revenir, avec un certificat de reprise des médecins du travail. Si un problème est rencontré en local, les

médecins du travail du Siège de France TV peuvent être sollicités. Ils peuvent aussi être placés en arrêt, soit par leur médecin traitant, soit par le médecin du travail.

## TÉLÉTRAVAIL ET PRESENTIEL

La direction souhaite un retour de 20% des fonctions support sur sites, à tour de rôle. Plus globalement, la directrice du réseau précise que les salariés qui se sont trouvés en télétravail l'ont été de manière soudaine, dans des conditions allant au-delà des textes, compte tenu de l'urgence sanitaire. Mais cette pratique du télétravail, en l'état, **n'a pas vocation à**

**perdurer.** La directrice du réseau en a profité pour exprimer le point de vue qu'elle a a priori sur le sujet : elle ne **"souhaite pas la désertion des locaux ni la dislocation des collectifs"**, et n'est donc, toujours a priori, pas favorable à des formes de télétravail trop poussées : **"il faut retrouver un fonctionnement normal, conforme aux textes légaux !"**

## UNE NÉGOCIATION À ENGAGER SUR LE TÉLÉTRAVAIL ?

**FO a présenté une revendication pour une ouverture de négociations sur ce sujet du télétravail.** Laurence Mayerfeld y a répondu en précisant qu'il y aurait préalablement besoin d'un retour des salariés s'étant retrouvés dans cette situation. Que souhaitent-ils pour l'après ? Combien seraient désireux pour aller

au-delà des textes actuels ? Ces données semblent essentielles avant d'envisager quoi que ce soit.

**Les questionnaires seront envoyés dès la semaine prochaine aux salariés concernés, afin de leur permettre de s'exprimer sur ce qu'ils ont vécu.**

## POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONGÉS

La direction réaffirme qu'elle préconise la pose de 4 à 5 semaines de congés cet été. Elle rappelle que la dépose sur le CET sera limitée à 5 jours, et qu'aucun report sur 2021 ne sera accepté. Donc, pour éviter de les perdre, autant en profiter durant les beaux jours.

En revanche, la direction ne s'est pas exprimée sur le recours aux personnels CDD pour remplacer les titulaires en congé. Il a juste été dit que s'il y avait besoin de 3 personnes d'un même métier, et qu'un seul titulaire n'était présent, il y aurait évidemment recours à 2 salariés CDD !

## PROCHAINES RÉUNIONS

- Une nouvelle CSSCT extraordinaire est programmée le 17 juin prochains.
- Deux CSE suivront : un le 24 juin, pour évoquer le prochain plan de reprise d'activité, à compter du 29 juin. Et un le 8 juillet.